

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 9 juin 2023

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 avril 2023
2. Point financier
3. Point DTN/DG
 - Validation des règles de sélection des équipes olympiques et paralympiques – Jeux Olympiques de Paris 2024
 - Point par pôles et services
4. Règlementation sportive 2024
5. Point d'étape des modifications des statuts
6. Modifications des annexes du règlement intérieur :
 - Annexe 7.1 - Code des régates
 - Annexe 7.2 - Code des régates en mer
 - Annexe 7.3 - Code des compétitions d'aviron indoor
 - Annexe 9 - Règlement des mutations
7. Lieu de l'AG du 16 mars 2024
8. Commission Aviron de mer
9. Point siège fédéral
10. Affiliations
11. Autres dossiers en cours
12. Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 14 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Guyllaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h00.

C. Vandenberghe félicite :

- les équipes de France pour les résultats obtenus lors des championnats d'Europe,
- à l'équipe de France de Sport Adapté ayant pris part au Virtus Global Games pour l'ensemble des résultats,
- à Gilles Purier pour l'organisation du championnat d'Europe U19 à Brive et des Global Games à Vichy.

Puis, il annonce la démission de R. Mouchel, muté en Nouvelle-Calédonie, de son poste de Président de la commission mer puis rappelle que R. Mouchel est membre du comité directeur de la FFA depuis 2017, président de la Commission mer et exerce également des fonctions au sein de la FISA depuis 2018. Il a été Président de la ligue de Basse-Normandie et président du club de Cherbourg.

C. Vandenberghe et le comité directeur adressent leurs remerciements à R. Mouchel pour les actions menées et plus particulièrement celles en faveur du développement de l'aviron de mer.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 avril 2023

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 21 avril 2023.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 21 AVRIL 2023 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (13votants/13 présents).

2. Point financier (Annexe 1)

F. Banton précise que la trésorerie disponible est de 1 555 000 euros représentant 91 jours de fonctionnement. Cette disponibilité est antérieure au nantissement de 300 000 euros correspondant à la garantie du prêt pour les travaux du siège.

Le trésorier sollicite l'avis du comité directeur pour :

- placer 300 000 euros sur un compte rémunéré à hauteur de 2,95 % sur 3 mois auprès de la caisse d'épargne IDF,
- ouvrir un compte bancaire auprès du crédit mutuel d'Aquitaine auprès duquel C. Delval a négocié un partenariat de 30 000 à 50 000 euros pour le développement de la pratique handi-aviron.

Le comité directeur doit donc se prononcer sur les pouvoirs pour le fonctionnement d'un compte bancaire de la fédération au Crédit Mutuel et désigner les mandataires :
Christian Vandenberghe, Président, François Banton, Trésorier et Vincent Busser, Secrétaire Général.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents) LE PLACEMENT DE 300 000 EUROS SUR UN COMPTE RÉMUNÉRÉ AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE SUR 3 MOIS (9 juin au 9 septembre 2023).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents) L'OUVERTURE D'UN COMPTE AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL D'AQUITAINE DONT LES MANDATAIRES SONT : C. VANDENBERGHE, F. BANTON ET V. BUSSER.

F. Banton commente le budget et précise que le budget ajusté sera présenté au comité lors de la prochaine réunion car bon nombre d'actions ne sont pas finalisées.
500 000 euros d'avenants sont en cours de négociation.

• **Fonctionnement fédéral :**

Des négociations ont débuté pour les contrats des photocopieurs.

Il reste à traiter la gestion maintenance informatique dont le contrat arrive à échéance au 1^{er} janvier 2024. Un appel d'offre sera lancé.

• **Compétitions nationales**

Un point budgétaire est réalisé suite aux premières organisations nationales de la saison :

- le championnat de France bateaux courts représente un coût de de 63 000 euros pour un budget de 65 000 euros. Les recettes perçues avec les engagements représentant 9 000 euros.
- le championnat de France indoor : 50 000 euros d'engagements ont été perçus.
- le championnat de France longue distance : 34 000 euros d'engagements ont été perçus.

Le budget global des évènements nationaux de 220 000 euros est respecté.

Le budget du Match France-Grande-Bretagne, fixé à hauteur de 36 000 euros, a été relevé de 5 000 euros par le trésorier afin de permettre d'optimiser l'expérience pour les sportifs

• **Pôle Haute-Performance**

L'ensemble des dépenses est maîtrisé avec une économie de 50 000 euros à date sur les déplacements.

Le budget de ce pôle est bien piloté.

• **Affiliations et licences**

Le budget initial de 2 500 000 euros présente un réel à hauteur de 1 950 000 euros à ce jour.

L'augmentation des affiliations et licences permet d'envisager positivement l'objectif des 2 000 000 euros.

Les licences sont en progression de 2,5%.

• **Point partenariat**

C. Vandenberghe et S. Vieilledent ont rencontré Veolia afin de finaliser les clauses du prochain partenariat à hauteur de 50 000 euros HT.

Diverses possibilités d'extension de ce partenariat ont été évoquées pour la fédération et pour l'organisation du championnat du monde U19 concernant le traitement des déchets.

Aujourd'hui, à travers un ensemble de petits partenariats la FFA se rapproche petit à petit de ses objectifs. Des négociations sont en cours avec d'autres sociétés. La difficulté réside toujours dans l'option de nouveaux partenaires majeurs

• **Tarifs 2024 des droits d'engagements**

Les droits d'engagements sont à l'étude par le bureau fédéral et la DTN. Le document sera proposé au prochain comité directeur du 24 juillet.

L'objectif est d'augmenter les recettes à minima de 50 000 euros.

• **Tarifs 2024 des mutations**

Le bureau fédéral et la DTN proposeront les indemnités de mutation pour la saison 2024 au vote du comité directeur le 24 juillet.

S. Vieilledent remercie le trésorier et M. Guilhem pour les efforts budgétaires réalisés pour la participation d'une équipe au Match France-Grande-Bretagne.

Le DTN souligne qu'avec un budget historique de 8,4 millions, la fédération ne rencontre pas de difficultés budgétaires. La FFA est par contre de plus en plus engagée dans de nouvelles actions et se doit, dans le cadre de la préparation des JOP de Paris de monter en puissance sur le haut-niveau et la haute performance.

Ces derniers points impliquants dans le contexte économique actuel une gestion budgétaire optimisée. Cette recherche d'optimisation budgétaire permanente, tant sur les charges que sur les produits est impérative pour réinventer notre modèle, valoriser notre pratique et faire aboutir les actions dans lesquelles la fédération est engagée.

S. Vieilledent rappelle que les discussions partenariales avec Véolia ont débuté il y a un an et demi et commence seulement à aboutir aujourd'hui. C'est la première fois que Véolia s'associe à une fédération sportive.

Les démarches partenariales peuvent être un processus complexe et exigeant, impliquant souvent des négociations approfondies.

La fédération peut se féliciter de cette étape importante.

Aujourd'hui, des discussions partenariales ont débuté avec un groupe avec une offre de 300 000 euros.

Le DTN informe que la fédération élabore aussi une offre partenaire « Club des entreprises » proposant des activations entreprises sur des niveaux d'accompagnement financier entre 5 000 et 20 000 euros.

C. Vandenberghe souligne que la FFA entretient de bonnes relations avec l'ANS mais il est impératif d'être vigilant car la FFA est dépendante de l'Etat.

La fédération va devoir revoir son modèle économique pour ses licenciés et ses organisations.

S. Vieilledent se réjouit de l'évolution des licences et affiliations et félicite les structures pour ce bon début de saison.

3. Point DTN/DG

• Validation des règles de sélection des équipes olympiques et paralympiques – Jeux Olympiques de Paris 2024

Le DTN présente les processus de validation des règles de sélection des équipes olympiques et paralympiques pour les JOP 2024.

Ces documents formalisent les règles de sélection qui permettront de constituer une Équipe de France Olympique et Paralympique capable d'atteindre les objectifs fixés pour les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 à savoir 3 à 4 médailles olympiques et 2 à 3 médailles paralympiques.

Les règles de sélection olympiques seront présentées au bureau exécutif du CNOSF, suite à la validation de la Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) du CNOSF et du comité directeur fédéral de ce jour.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 voix/14 présents) LES RÈGLES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES OLYMPIQUES POUR LES JOP PARIS 2024.

Les règles de sélection paralympiques seront présentées à l'IPC et au CPSF pour validation.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 voix/14 présents) LES RÈGLES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES PARALYMPIQUES POUR LES JOP PARIS 2024.

Ces documents resteront confidentiels jusqu'à présentation par le DTN aux sportifs afin qu'un temps d'explication du format et des contenus soit réalisé

• Point par pôles et services

• Pôle Performance

Groupe OLY et PARA :

La France revient des championnats d'Europe de Bled avec 6 médailles :

- Skiff PR1 : Bon résultat - N. Benoit revient avec la médaille de bronze.
- 2xM PR3 : M. Cadot et G. Marchand, remplaçant E. Alberdi blessée, remportent la médaille d'or.
- 4+M PR3 : G. Bireau, M. Boulet, E. Sauzeau et R. Taranto, barrés par E. Acquistapace reviennent avec la médaille de bronze. Ce bateau sera testé avec d'autres compositions sur les compétitions prochaines et selon la validation de classification de l'un des rameurs.
- 4-SH : T. Turlan, B. Brunet, G. Turlan et T. Rayet obtiennent la médaille de bronze. Un gros travail des sportifs, de B. Tabourier et de J. Grobler.
- 2xSF : une première sortie internationale de ce nouveau bateau avec une très belle 4^{ème} place.
- 2xFPL : L. Tarantola et C. Bové remportent une belle médaille de bronze. Ce bateau a réalisé un hiver exemplaire dans la quantité et la qualité d'entraînement. Cette situation nous rappelle donc que le niveau d'investissement doit être au maximum pour garantir un potentiel de médaille à Paris.
- 2xSH : Le travail hivernal a présenté une meilleure stabilité que la saison dernière malgré encore un terrain physique fragile. Les sportifs n'ont pas pu aborder cette compétition dans un état de forme optimal.
- 4-SF : hors quota international. Le travail continue avec le groupe sur de nouvelles perspectives.
- 1x HPL : H. Beurey obtient une magnifique médaille d'or et entre ainsi dans une véritable dynamique de performance. C'est une très belle opération pour la dynamique du bateau olympique LM2X.

Une discussion s'en suit sur la classification des rameurs paralympiques.

• Programme génération 2024-2028 :

U19

Des résultats prometteurs au championnat d'Europe à Brive notamment avec les groupes pointe femmes et hommes.

U23

Le collectif a montré une bonne base de travail à la régata de Duisburg. La RS 2 permettra d'affiner la sélection pour essayer d'obtenir 2 à 3 médailles au championnat du Monde U23.

• Coupe du monde Varèse

Cette étape de coupe du monde constituera une rencontre importante en termes de concurrence internationale.

A noter : Deux 4- SH seront engagés : un OLY et un U23, en préparation du championnat du monde U23 de Plovdiv et dans une perspective d'anticipation des JO de 2028

• Développement

Le contenu E-row est en développement avec un lancement à la rentrée de septembre. Afin d'optimiser notre capacité d'impact grand public, il a été décidé de contacter une agence de communication externe pour lancer E-Row.

La fédération, en collaboration avec World Rowing, a obtenu un budget européen dans le cadre d'un appel à projet. Le projet lauréat "Gardiens des eaux" valorise les actions de la fédération en matière de développement durable et notamment d'éco-responsabilité

M. Scotton remercie P. Trichet et H. Gigueux pour le travail effectué.

Une conférence de presse avec World Rowing et en présence de WWF sera organisée lors du championnat du monde U19 2023 à Vaires-Torcy.

• Communiqué de WR concernant la situation des sportifs Russes et Biélorusses

Dans un communiqué, la FISA autorise les sportifs Russes et Biélorusses à participer, sous certaines conditions, aux prochaines échéances internationales organisées par World Rowing.

Dans le cadre de l'organisation du championnat du monde U19 à Vaires, le DTN précise que la FFA contactera World Rowing afin que la fédération internationale puisse justifier précisément l'éligibilité de chaque sportif désirant participer à la compétition

• Introduction Coastal Rowing aux JO

La date de l'intégration aux jeux olympiques de l'aviron de mer a été décalée au 20 juin 2028.

En fonction du lieu de compétition des JO retenu, l'épreuve sera de l'enduro ou du beach rowing.

4. Réglementation sportive 2024 (Annexe 2)

P. Lot commente les changements réalisés dans la réglementation sportive 2024.

R. Mouchel rappelle que la commission mer ne souhaite pas rendre obligatoires les brevets des rameurs pour l'aviron de mer.

Il précise que la commission souhaite finir l'olympiade avec les mêmes catégories de compétition. Des aménagements importants ont été effectués les années passées, il semble opportun de proposer aux clubs un format connu et maîtrisé.

A terme, une refonte des catégories sera proposée.

De plus, la commission a proposé de préciser le terme "équipier référent" par celui de "chef de bord".

S. Gautier-Guyon demande, concernant l'handi-aviron, que des précisions soient apportées sur l'attestation MDPH, difficile et longue à obtenir, ou ALD et la faisabilité des vérifications de ces documents.

B. Ouvry rappelle que lors de la prise de licence, la case prévue doit être cochée. Il reste à définir un mode de contrôle.

Pour les championnats interrégionaux qualificatifs, P. Trichet comprend la volonté de valoriser les régates régionales. Toutefois, les clubs se retrouvent avec un championnat de zone pléthorique sur 3 jours avec les minimes en bateaux courts et en bateaux longs et les autres catégories induisant une forte logistique matérielle et humaine.

Valoriser l'échelon régional est important s'il permet d'alléger l'échelon national.

Selon P. Trichet, l'étape de bateaux courts minimes est de trop avec des coûts de déplacements élevés.

P. Lot souligne que les avis divergent.

A. D'Allacqua met en avant qu'un championnat de zone incluant toutes les catégories implique une lourde organisation pour les structures. Ne serait-il pas opportun de décaler le championnat de zone bateaux courts J14 en avril ?

A. Tixier précise que la nouveauté est de sélectionner en J14 des bateaux courts et des bateaux longs en zone.

Concernant les systèmes de qualification et grilles de progression, la commission mer souhaite ajouter un système de progression à 18 partants qui permettrait des repêchages.

S. Vieilledent apporte quelques commentaires :

- Championnat de France Indoor : cet événement aborde des questions économiques et événementielles. Il faut se poser la question du format avec 3 options : présentiel, hybride, présentiel/hybride. L'analyse est en cours de finalisation. La DTN reviendra au prochain comité directeur avec une proposition

- Gestion des ajustements des Quotas bateaux courts suite aléas durant CDZ : la DTN se pose la question de la méthode précisée cette saison dans la RS 2023 suite aux remarques concernant les rattrapages lors de la réunion des délégués aux bateaux courts. Afin de simplifier le sujet, la DTN fera une proposition d'ajustement au prochain comité directeur

Au global le DTN précise aussi que la finalisation de la réglementation sportive N+1 ne peut se faire techniquement sans avoir pu analyser la saison en cours. De ce fait, il rappelle que la validation du contenu devra avant tout s'orienter sur les dates, les lieux et la répartition des catégories.

P. Lot : on permet des rattrapages pour des équipages qui n'ont pu courir pour maladie ou des équipages n'entrant pas dans les quotas mais présentant un réel potentiel sportif. La commission tient à ce que cette possibilité soit maintenue.

A. Tollard revient sur le port de chasubles lors du championnat mer qui présente pour les rameurs une gêne lors de la pratique. La commission fera une nouvelle proposition.

A. Tollard revient sur le programme du championnat de France master avec des courses le vendredi.

Un bilan sera effectué à l'issue du championnat 2024.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) LA SUPPRESSION D'OBLIGATION DU BREVET AVIRON DE MER.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2024.

5. Point d'étape des modifications des statuts de la FFA dans le cadre de la Loi sport du 2 mars 2022 (annexes 3 et 4)

M. Scotton commente les orientations proposées par le bureau fédéral concernant le projet de modifications statutaires en lien avec la nouvelle loi visant à la démocratisation du sport en France et notamment sur le sujet de la gouvernance (Annexes 7 et 8). Le comité directeur sera invité à émettre un avis de premières orientations.

Le DTN informe le Comité directeur qu'une note sur le sujet a été transmise au Bureau Fédéral. Cette note apporte des préconisations précises sur la mise en œuvre de chaque point du cadre législatif proposée par la loi sport du 2 mars 2022

Les échanges concernant les postes réservés aux sportifs de haut niveau, concluent sur le fait qu'il faut considérer la disponibilité des sportifs en activité et la position de ceux-ci lors de décisions sportives fédérales.

A propos, du poste réservé entraîneur, il est décidé après discussion que l'entraîneur doit être titulaire d'un diplôme d'entraîneur fédéral ou d'une carte professionnelle valide à date de la candidature et de l'élection. De plus, il doit être en possession d'une attestation d'entraînement effectif délivrée par le président de leur structure.

Quant au poste réservé "arbitre" et plus particulièrement la mention "S'il arrête d'arbitrer, il est démissionnaire", la question se pose de la date de fin de carrière. Il est donc décidé d'enlever cette notion.

La loi n'impose pas de changement concernant les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La fédération propose donc de rester sur l'organisation actuelle en convoquant les ligues et comités départementaux.

Le bureau fédéral propose de garder le système votatif actuel.

La composition de l'assemblée générale électorale est subordonnée à la convocation tous les 4 ans des délégués des associations affiliées à la fédération, à raison d'un délégué par association affiliée.

Le bureau fédéral propose un vote à 100% par les clubs pour cette AGE.

La volonté du bureau est de mettre toutes les licences annuelles à la même valeur (A, U, I, BF). Une pondération est gardée pour les licences D.

- les licences annuelles (A, U, I et BF) = 1 unité de licence
- les licences D =
 - 1 licence D 3 mois est égale à 0,3 unité de licence
 - 1 licence D 1 mois est égale à 0,2 unité de licence
 - 1 licence D 7 jours est égale à 0,1 unité de licence

Après échanges, pour les pouvoirs votatifs lors de l'AGE, il est proposé que chaque délégué dispose d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivré par son association lors de la saison sportive précédant l'Assemblée générale électorale à raison de une licence, une voix.

V. Busser appelle le comité à se prononcer sur les points suivants :

• Athlètes de haut niveau :

Se pose la problématique d'intégrer 2 sportifs de haut niveau au bureau en cours d'activité. Il est à étudier la possibilité d'appuyer les candidatures des SHN en reconversion.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) CETTE PROPOSITION.

• Entraîneur :

Après discussion, la volonté est de démocratiser la représentativité. Par conséquent, il est proposé "1 entraîneur, titulaire d'un diplôme d'entraîneur fédéral ou d'une carte professionnelle".

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) CETTE PROPOSITION.

Il est proposé d'ajouter qu'ils finissent leur mandat en cas de démission de leur poste d'entraîneur.

• Arbitre

F. Banton propose d'ajouter "arbitre en activité" certifié par la commission nationale des arbitres et en possession d'une attestation de leur président de structure.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) CETTE PROPOSITION.

- Parité

Il est indiqué pour chaque poste réservé, un homme ou une femme.

A. Tollard souhaite qu'il y ait 1 homme et 1 femme conformément au programme de la FFA sur la parité.

LE COMITÉ DIRECTEUR SE PRONONCE SUR LES PROPOSITIONS :

- "1 HOMME OU 1 FEMME" : 8 POUR
- "1 HOMME ET 1 FEMME" : 5 POUR

PAR CONSÉQUENT, IL SERA PROPOSÉ UNE RÉDACTION AVEC "1 HOMME OU UNE FEMME".

- Mode scrutin : liste ou uninominal :

Le bureau fédéral propose un scrutin uninominal, scrutin le plus simple et actuellement utilisé.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À :

- 10 VOIX POUR LE MODE DE SCRUTIN UNINOMINAL.
- 4 VOIX POUR LE MODE DE SCRUTIN PAR LISTE.

- Nombre de membres au comité directeur :

28 membres sont proposés.

LE COMITÉ DIRECTEUR APROUVE À 10 POUR ET 4 (14 voix/14 présents) CONTRE CETTE PROPOSITION.

- AG électorale :

B. Ouvry souligne qu'après échange avec les présidents de ligue, le choix s'oriente sur un pouvoir votatif avec 50% des voix aux ligues/CD et 50% de voix aux clubs

A la proposition de la représentation des votes à l'assemblée générale électorale (tous les 4 ans) les choix se sont orientés vers deux axes :

- un pouvoir votatif avec 50% des voix aux ligues/CD et 50% des voix aux clubs : CETTE PROPOSITION RECOIT 4 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE (14 voix/14 présents).

OU

- un pouvoir votatif avec 100% des voix aux clubs : CETTE PROPOSITION RECOIT 10 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (14 voix/14 présents).

Cette proposition sera discutée avec les présidents de ligues.

- Pouvoirs Votatifs

Le comité directeur se prononce sur 1 unité de licence = 1 voix

LE COMITÉ DIRECTEUR APROUVE LE POUVOIR VOTATIF 1 LICENCE = 1 VOIX À 9 POUR ET 5 CONTRE (14 voix/14 présents).

D'autre part, le comité directeur se prononce sur une proposition d'appliquer un taux de pondération pour définir le nombre de voix par délégué.

LE COMITÉ DIRECTEUR NE RETIEN PAS LA PROPOSITION DE PONDERATION À 5 POUR ET 9 CONTRE (14 voix/14 présents).

Pour compléter le travail collaboratif sur le sujet une réunion de travail est programmée avec le Bureau fédéral et les présidents de ligue le 19 juin 2023. Cette étape permettra au bureau fédéral de proposer au vote du comité directeur prévu le 24 juillet, une version finalisée qui sera soumise au vote en AGE

Il est donc proposé de tenir une AGE en visioconférence le 20 octobre 2023.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 voix/14 présents) CETTE PROPOSITION.

• Modification de la date de l'assemblée générale extraordinaire

Il est proposé de reporter la date de l'assemblée générale extraordinaire, initialement prévue le 13 octobre, au 20 octobre 2023.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 VOIX) LE REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE AU 20 OCTOBRE 2023.

6. Modifications des annexes du règlement intérieur (Annexes 5 à 8)

Les modifications des textes suivants, proposées par les différentes commissions et le bureau fédéral, sont passées en revue :

- Annexe 7.1 - Code des régates
- Annexe 7.2 - Code des régates en mer
- Annexe 7.3 - Code des compétitions d'aviron indoor
- Annexe 9 - Règlement des mutations
- Annexe 10 - Règlement des championnats et critères : les modifications proposées ont été soumises à l'avis d'un juriste.

Il est proposé au comité directeur d'émettre un avis sur ces projets avant transmission à la DTN pour une relecture technique et validation lors du prochain comité directeur en distanciel le lundi 24 juillet.

7. Lieu de l'AG du 16 mars 2024

V. Busser annonce que suite à l'appel à candidatures 5 structures ont candidaté.

Trois structures n'ont pas souhaité donner suite : Comité départemental du Pas de Calais, CN Libourne et La Rochelle.

Seules 2 candidatures ont abouti, à savoir RC Cannes-Mandelieu et Aviron Sainte-Livrade/Base de Temple-sur-lot.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 11 POUR et 1 CONTRE LA CANDIDATURE DE L'AVIRON SAINTE-LIVRADAIS À L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MARS 2024.

8. Commission Aviron de Mer

V. Busser propose sur demande de R. Mouchel de nommer à la présidence de la commission : C. Dubouloz.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (15 VOIX).

C. Dubouloz remercie le comité directeur pour sa confiance.

9. Affiliation

• Affiliation

Aviron Trèbes (Ligue Occitanie)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (12 VOIX).

10. Questions diverses

• Club des supporters

Une convention de collaboration entre la fédération, l'association "Club des Supporters" et Mag Aviron sera signée lors du prochain championnat de France.

Cette convention vise à fédérer l'ensemble des personnes souhaitant supporter les équipes de France d'aviron lors des compétitions internationales organisées en France et à l'étranger.

• Travaux du siège

La fédération est en attente des notifications de financements ainsi que du planning précisant les délais des travaux.

• GOAL

La société d'exploitation qui gère notre intranet n'assurera plus le service à compter de la fin 2024. Des contacts ont été pris avec une nouvelle société.

• ARS

Un maire d'une commune peut, selon les conditions météorologiques annoncées, décaler les horaires d'une manifestation, le nombre de participants ou l'annulation de celle-ci.

• Nouveau site fédéral

Une présentation sera faite au comité directeur dès le projet finalisé.

• Comité directeur

Le 19 juin réunion avec président de ligues en distanciel à 19h

Le 24 juillet en distanciel à 19h

Le 16 septembre 2023 en présentiel à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,